



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

COVID-19 : activités culturelles pour le public scolaire

Les classes peuvent retourner au théâtre et au cinéma dès le 1er décembre

Avec les premiers signes d'amélioration de la situation sanitaire, les classes pourront retrouver certaines activités culturelles et retourner au théâtre et au cinéma dès le 1^{er} décembre prochain. Les activités culturelles sont essentielles au développement et à l'épanouissement des enfants ainsi que des jeunes, c'est pourquoi le gouvernement a décidé de certains assouplissements pour les activités culturelles réalisées dans le cadre scolaire. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) encourage le corps enseignant à investir les musées (réouverture le 1er décembre) et à organiser des activités culturelles au cours des semaines à venir, tout en observant avec rigueur le cadre sanitaire et en appliquant les gestes barrières obligatoires. Ces prochaines semaines, le Conseil d'Etat restera très attentif à l'évolution épidémiologique et se coordonnera avec les autres cantons pour faire évoluer ces règles en fonction de la situation sanitaire. Dès la mi-janvier 2021, il sera en mesure d'évaluer s'il est possible d'assouplir le régime de fermeture de manière ciblée en vue d'une ouverture progressive des lieux culturels.

Les sorties et activités culturelles proposés dans le cadre de la scolarité obligatoire et postobligatoire font partie intégrante de la vie scolaire et de l'éducation souhaitée par les autorités dans le canton de Vaud. Ces moments et expériences d'ouverture au monde, de créativité et d'échanges enrichissent les parcours des jeunes vaudois en formation, de leurs premières années jusqu'à la fin de leur cursus. Dans le souci de maintenir le lien fort et essentiel existant entre école et secteur culturel, le Conseil d'Etat a décidé de permettre aux théâtres, aux cinémas et à toute une série d'acteurs culturels professionnels de retrouver ce public particulier lors de spectacles, projections ou concerts. Dès le 1^{er} décembre 2020 et selon un cadre spécifique (tableau ci-joint) les classes de l'école obligatoire pourront à nouveau se rendre sur les lieux culturels ou profiter des interventions des acteurs culturels dans les établissements.

Musées et galeries d'exposition ouverts au 1er décembre

Dans sa communication du 25 novembre concernant l'adaptation du dispositif de

protection dans le canton, le Conseil d'Etat a annoncé la réouverture des musées et des galeries d'exposition. Le DFJC incite le corps enseignant à se saisir de cette possibilité afin que leurs classes puissent à nouveau avoir accès de manière directe avec le patrimoine et la création artistique. Dans le même élan, les enseignants et les directions sont encouragés à organiser des activités culturelles au cours des semaines à venir grâce à l'assouplissement prévu dès le 1^{er} décembre. Le cadre sanitaire devra évidemment être scrupuleusement observé, les gestes barrières rappelés et appliqués en tout temps. Les activités de chant restent quant à elles interdites.

Pour le maintien des cachets liés à des activités culturelles

Le DFJC a décidé de prendre en charge tous les cachets liés à des activités culturelles au secondaire 2, que ces dernières aient pu se dérouler ou non. Le Conseil d'Etat invite les communes, dont c'est la responsabilité au niveau de l'école obligatoire, à en faire de même. Un tel geste est par ailleurs cohérent avec le maintien des subventions culturelles décidées par le Canton et de nombreuses Communes pour 2020.

La conseillère d'Etat Cesla Amarelle a invité les représentants des domaines touchés par la prolongation de la fermeture la semaine prochaine afin d'échanger sur les problématiques rencontrées au cours de ce deuxième épisode pandémique. Une réouverture progressive des lieux culturels, à l'ensemble du public, sera réexaminée à la mi-janvier 2021 avec les autorités sanitaires et en coordination avec les autres cantons en fonction de l'évolution de la situation. Au-delà des aspects économiques, les milieux culturels doivent dès que possible pouvoir reprendre complètement leurs rôles essentiels de cohésion, de repère et d'éclairage sur le monde et répondre à la demande légitime du public.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 novembre 2020

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

[021 316 30 01](tel:0213163001)

DFJC, Nicole Minder, cheffe de service, Service des affaires culturelles, nicole.minder@vd.ch,

[021 316 07 40](tel:0213160740)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Activités culturelles par des professionnels autorisés dans le cadre de la scolarité obligatoire au 1er décembre 2020](#)